



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Juin 2023

République Française : LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juin 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	28	24	04
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

02 Juin 2023

L'an 2023, le Vendredi 09 Juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 02 Juin 2023.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE.....(24)

REPRÉSENTÉS : M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - M. Claude JERSIER.....(04)

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Sabrina FELER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20230609_51 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA JTR – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D-20230405-33 DU 05 AVRIL 2023

Par délibération en date du 5 avril 2023, la Commune de Trois-Rivières a accordé une subvention de 25 000 euros à l'association "La JTR", suite à la demande déposée par le club le 25 mars 2023.

En raison du renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Trois-Rivières et la JTR, il est nécessaire d'apporter des modifications à la délibération accordant une subvention de 25 000 euros à l'association. Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser les mesures suivantes :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE,

A L'UNANIMITE



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Juin 2023

Article 1 : DE RETIRER la Délibération D_20230405_33 du 5 avril 2023 qui octroyait une subvention de 25 000 euros à la JTR.

Article 2 : D'ETABLIR une nouvelle délibération sur les mêmes bases que celle du 5 avril 2023, à savoir l'octroi d'une subvention de 25 000 euros à l'association la JTR, qui prend en compte le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens entre la Commune et la JTR.

Article 3 : D'APPROUVER que, mis à part cette modification, les termes de la délibération D_20230405- 33 du 5 avril 2023 soient repris tels quels, sans autres modifications

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 09 Juin 2023.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »